



Paris, le 6 février 2012

EcoFolio et l'AMF s'engagent pour faire progresser le recyclage des papiers de bureaux

EcoFolio et l'Association des maires de France se félicitent d'avoir signé ce matin la convention « *recycler davantage nos papiers de bureaux* », sous l'égide du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et de l'Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'énergie, en présence de la Ministre Nathalie Kosciusko-Morizet. Cette convention, grâce à l'action conjointe sur le terrain d'EcoFolio et de l'AMF, ouvre la voie à la mise en place de solutions opérationnelles et d'accompagnement des collectivités dans la collecte des papiers de bureaux en vue de leur recyclage.

Des objectifs de collecte ambitieux

Le papier est de loin le premier consommable de bureau avec près de 60 kg consommé par employé et par an¹. Or, sur plus de 900 000 tonnes de déchets de papiers de bureaux produites chaque année en France, **près de la moitié ne sont pas encore collectées pour recyclage**².

L'objectif de cette convention est de développer l'ensemble des moyens, **d'ici la fin de l'année 2015, pour recycler deux tiers du gisement.**

Un dispositif terrain de mise en œuvre du changement animé par EcoFolio et l'AMF

EcoFolio, en partenariat avec l'AMF, offrira une boîte à outils aux collectivités. Composé d'analyses techniques, de moyens d'expertises et d'expérimentations, d'éléments de cadrage juridique et d'outils de communication, ce dispositif pratique proposera la mise à disposition de toutes les ressources techniques pour aider les 36 000 communes de France à opérer ce changement.

EcoFolio et l'AMF remettront dès 2012, le **Trophée des collectivités** à une collectivité locale s'étant illustrée par ses bonnes pratiques en faveur de la collecte et du tri des papiers de bureaux.

Les papiers de bureaux : un enjeu stratégique de croissance pour l'ensemble de la filière

La production de papier recyclé consomme en moyenne trois fois moins d'énergie et d'eau que celle du papier non recyclé et évite l'émission de 300 kg de CO₂ par tonnes de papiers recyclés.

Protecteur de l'environnement, le recyclage du papier bureautique participe également d'une économie circulaire créatrice de valeur et d'emplois. Grâce à ces caractéristiques d'efficacité économique et environnementale, le gisement supplémentaire créé par ce projet permettra d'assurer le maintien et la croissance de la filière française du recyclage des papiers dont de nombreux secteurs connaissent dans nos régions des difficultés croissantes, tels que l'imprimerie.

Répondre à l'urgence économique et écologique, initier des projets de changement, aider les acteurs à s'adapter pour intégrer la boucle vertueuse du recyclage et préparer les grands chantiers de l'économie circulaire, tels sont les objectifs d'EcoFolio et de l'AMF à travers cette convention.

Contact presse :

EcoFolio : Ella Factory

AMF : Marie-hélène Galin, 01 44 18 13 61

¹ Etude Ademe, Actualisation des flux de produits graphiques en France. Rapport final.

² Source COPACEL et EcoFolio 2010.